

Un « prêt pour l'innovation » pour les entreprises

Publié le mardi 12 février 2013



Un « prêt pour l'innovation » pour les entreprises

Les PME innovantes peuvent également profiter d'un préfinancement du crédit d'impôt recherche.

La Banque publique d'investissement (BPI) vient de lancer deux nouvelles aides financières pour aider les entreprises innovantes. Le premier est le Prêt pour l'innovation (PPI) qui, pour un montant compris entre 30 000 et 1 500 000 euros, est destiné à financer les dépenses **matérielles et immatérielles** liées à l'industrialisation et la commercialisation d'une innovation.

Ce prêt est d'une durée de **sept ans, mais remboursable à partir de la troisième année.** « Le PPI aidera les entreprises à franchir la “vallée de la mort”, en permettant de financer le passage d'un projet de recherche et développement à une production industrielle régulière », est-il précisé dans un communiqué du gouvernement.

Le second coup de pouce annoncé par la BPI est le préfinancement du Crédit d'impôt recherche (CIR). Il est destiné aux PME qui en ont déjà bénéficié l'année précédente. Il permet alors de recevoir une avance de trésorerie sur le CIR de l'année en cours, plafonnée à 80 % du montant du CIR de l'exercice précédent. « Les PME n'auront donc plus à attendre, comme aujourd'hui, l'année suivante pour récupérer le Crédit d'impôt recherche correspondant : c'est une avance de trésorerie importante qui profitera aux PME innovantes », explique le gouvernement dans un communiqué. Pour rappel, le montant moyen du CIR représente 30 % des dépenses de R&D.